

PARTIE A – STATUTAIRE

I- Présentation succincte

Code ISIN :	FR0010094839
Dénomination :	Planisfer
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
Société de Gestion	Aviva Investors France
Dépositaire :	Société Générale
Gestionnaire comptable par délégation :	Société Générale Securities Services Net Asset Value
Commissaire aux comptes : Représenté par :	Cabinet Bruno Vaillant Monsieur Bruno Vaillant
Commercialisateur :	G.I.E. AFER

II- Informations concernant les placements et la gestion

Classification :	Actions Internationales
OPCVM d'OPCVM :	Le FCP appartient à la catégorie OPCVM d'OPCVM pouvant investir plus de 50% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
Objectif de gestion :	L'objectif de gestion du FCP est, grâce à une gestion orientée sur le marché des actions internationales, d'offrir aux porteurs une valorisation de leurs placements compatible avec un horizon d'investissement supérieur à 5 ans et de surperformer l'indice composite ainsi défini : 50% Standard & Poor's 500, 10% Topix, 10% Footsie 100, 10% HSCEI, 5% Standard & Poor's CNX NIFTY, 5% DJ Russian Titans 10, 5% Bovespa, 2,5% SMI, 2,5% MSCI Far East Ex. Japan.
Indicateur de référence :	L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer la performance de son investissement (coupons nets réinvestis) est l'indice composite suivant : <ul style="list-style-type: none">- 50% Standard & Poor's 500 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations aux Etats-Unis),- 10% Topix (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations japonaises),- 10% Footsie 100 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations anglaises),- 10% HSCEI (indice actions représentatif des plus grandes valeurs chinoises dites « H-Shares »),- 5% Standard & Poor's CNX NIFTY (50) (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations indiennes),- 5% DJ Russian Titans 10 (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations russes),- 5% Bovespa (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations brésiliennes),- 2,5% SMI (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations suisses),- 2,5% MSCI Far East Ex. Japan (indice actions représentatif des plus grandes capitalisations sur la zone Asie hors Japon).

Stratégie d'investissement :

Pour parvenir à l'objectif de gestion, le gestionnaire investira sur le marché des actions internationales en effectuant une allocation géographique dynamique. Il pourra intervenir sur toutes les zones géographiques, notamment sur les pays émergents, à l'exception des pays de la zone Euro.

L'allocation géographique de référence est l'indice composite défini dans l'indicateur de référence, mais le gestionnaire, afin de parvenir à un résultat supérieur à cet indice, pourra sur ou sous pondérer certaines zones en fonction des perspectives économiques, des marchés et des devises. Aucun secteur économique particulier ne sera privilégié.

Le portefeuille sera exposé au minimum à hauteur de 60% sur le marché des actions internationales à travers des investissements physiques (en actions et OPCVM actions) et/ou l'utilisation de produits dérivés. L'investissement dans les pays émergents ne pourra pas être supérieur à 40% de l'actif net. En dehors de cette limite, il n'est pas prévu d'allocation minimale ou maximale par zone géographique.

Les OPCVM seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire. Le mode de sélection des actions est basé sur une approche qualitative classique visant à sélectionner les sociétés suivant leur niveau d'évaluation et leurs perspectives bénéficiaires.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La stratégie de gestion du FCP est basée sur une allocation géographique dynamique et la performance du FCP dépend donc de la pertinence de cette allocation.

Risque actions :

Le porteur est exposé aux risques propres au marché des actions internationales étant précisé que le gestionnaire a la latitude d'investir de 60% à 100% du portefeuille sur cette catégorie d'actifs. Cette exposition a pour conséquence une volatilité élevée et peut exposer le porteur à une perte en capital.

Risque de change :

Le FCP investit une large fraction de son portefeuille dans des actifs libellés dans une devise différente de l'Euro ce qui peut entraîner une perte liée aux taux de change.

Risque de taux :

Un risque de perte en capital peut se manifester en cas de hausse des taux si le gestionnaire a sensibilisé le portefeuille aux marchés obligataires (le portefeuille peut être investi au maximum à hauteur de 40% en titres de créance et instruments du marché monétaire).

Risque de crédit :

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » de la note détaillée.

Risque lié aux marchés des pays émergents :

Le portefeuille peut investir jusqu'à 40% en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il sert principalement de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et de la Société d'Epargne Viagère.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme du marché des actions internationales tout en acceptant les risques qui y sont liés. La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans.

Il est recommandé d'investir raisonnablement dans cet OPCVM en fonction de sa situation personnelle et de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

III- Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises au FCP reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux / barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	4% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Frais facturés au FCP (TTC)	Assiette	Taux / barème
Frais de fonctionnement et de gestion ⁽¹⁾	Actif net	0,60% TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement perçues en intégralité par le conservateur	Prélèvement sur chaque transaction	de 13 à 156 euros (selon le pays)
Revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres	Néant	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

IV- Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et rachat :

Les souscriptions et les rachats sont collectés par les établissements suivants :

Aviva Investors France
24-26 rue de la Pépinière - 75008 PARIS - FRANCE

BNP Paribas Securities Services
Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 PANTIN CEDEX – France

L'heure limite de réception des ordres, qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative, est fixée à 11h30. Pour les souscriptions et les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres vers le centralisateur est nécessaire pour le traitement des instructions.

Les souscriptions et les rachats peuvent être exprimés soit en montant soit en nombre de parts.

La valeur initiale de la part à la création est de 500 euros. Les parts sont fractionnables en dix-millièmes.

Date de clôture de l'exercice :

La date de clôture de l'exercice est fixée au dernier jour de bourse du mois de septembre (première clôture : septembre 2005).

Affectation du résultat :

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts courus.

La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des résultats et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France qui ne seraient pas un vendredi.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative sera affichée dans les locaux d'Aviva Investors France. Elle sera également publiée sur le site Internet de l'AFER dont l'adresse est la suivante : www.afer.asso.fr.

Devise de libellé des parts ou actions : Euro.

Date de création :

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 25 juin 2004. Il a été créé le 7 juillet 2004.

V- Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Aviva Investors France
Service Juridique
24-26 rue de la Pépinière - 75008 PARIS - FRANCE
Juridique.SERV.FR@avivainvestors.com

Toutes explications supplémentaires sur ce FCP peuvent être obtenues auprès de la société de gestion dont les coordonnées figurent ci-dessus.

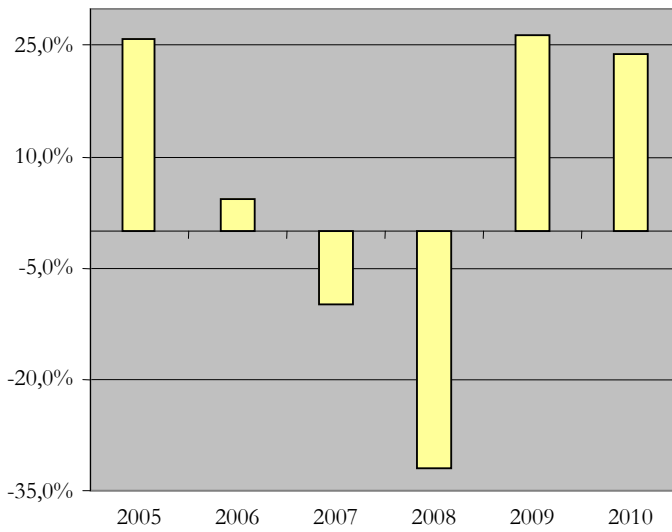
Date de publication du prospectus : 25 juin 2011

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B – STATISTIQUE

Performances annuelles au 31 décembre 2010



Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	23.86%	2.18%	0.05%
Indicateur de référence	23.27%	0.08%	-0.25%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRE

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

L'indicateur de référence a été modifié à la date du 25 juin 2011. Le précédent indicateur de référence était composé des indices suivants : 65% SP500 (RI), 15% Topix 500 (RI), 10% FTSE 100 (RI) et 5% MSCI.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/09/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,19 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,84 %
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0,91 %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,07 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	- %
Ces frais se décomposent en :	
- commission de surperformance	-
- commission de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,03 %

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur,

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/09/2010

Les frais de transaction sur le portefeuille actions ont représenté 0,03% de l'actif net moyen.

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de -5,78% de l'actif net moyen.

Un taux de rotation négatif signifie que la rotation due aux ordres de souscription / rachat a été plus importante que la rotation induite par les mouvements d'achat / vente d'actions en direct sur les marchés.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	-
Titres de créance	-